



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 14/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 05/05/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	29	0	29	0
LB/TD N° 2026/28	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2026				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLE-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Sébastien BAUDOIN, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sandrine CLOTEAUX, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Matthias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Abdoul THIAM, Manon CROIZET, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires,

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

Considérant les demandes de subvention présentées par les associations locales dans le cadre de leur activité ;

Considérant l'examen de ces demandes en commissions communales à l'appui de dossiers complets ;



Il est rappelé que tout membre du Conseil éventuellement intéressé à l'affaire est invité à ne pas prendre part au débat et au vote.

➤ Secteur d'activité Éducation-Jeunesse :

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
PARENT D'ÉLÈVE FCPE	500 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE L. DROUET + Transport	12 600 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE BILLARDIERE + Transport	6 300 €
COOPERATIVE MATERNELLE BILLARDIERE + Transport	2 100 €
TOTAL	21 500 €

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents :

- Accorde l'octroi d'une subvention de 21 500 € au secteur activité Éducation - Jeunesse.

G. SERVIÈRES ne prend pas part au vote.

➤ Secteur d'activité Sécurité :

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000 €
SECTION LOCALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS D'ÉPERNON/HANCHES	1 100€
FRANCE VICTIMES 28	600€
TOTAL	2 700 €

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accorde l'octroi d'une subvention de 2 700 € au secteur d'activité Environnement-Sécurité



➤ Secteur d'activité Action Sociale :

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
POINT REFUGE	900 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €
ACTION EMPLOI	7 600 €
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)	250 €
CENTRE DE SOINS DU PRIEURE	5 574 €
ACCUEIL ET DIALOGUE	260 €
ASSOCIATION D'EURE-ET-LOIR DES RESTAURANTS DU CŒUR	1 500 €
CAFE CITOYEN	500 €
TOTAL	17 584 €

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accorde l'octroi d'une subvention de 17 584 € au secteur d'activité Action Sociale.

➤ Secteur d'activité Action Sportive :

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
AMICALE SPORTIVE	63 000 €
ENT. SPORT. MAINTENON-PIERRES (Sect. Cyclisme)	1 300 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	1 396 €
A.A.P.M.A VILLIERS-LE-MORHIER / EPERNON	900
LES P'TITES FOULEES SPARNONIENNES	
TOTAL	66 596 €

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents :

- Accorde l'octroi d'une subvention de 66 596 € au secteur d'activité Action Sportive.

G. SERVIERES ne prend pas part au vote.



➤ Secteur d'activité Vie Culturelle et Associative :

Monsieur O. ERGIN annonce le retrait technique de la subvention Epernon Patrimoine et Alentours.

ASSOCIATIONS	DÉCISION
	CONSEIL MUNICIPAL
ENSEMBLE VOCAL DES TOURELLES (E.V.T.)	2 500 €
ATELIER CHOREGRAPHIQUE D'EPERNON	2 000 €
ORCHESTRE D'HARMONIE D'EPERNON	9 000 €
COMITE JUMELAGE MAINTENON	460 €
EPERNON PATRIMOINE ET ALENTOURS	500 €
ACTION MANIFESTATION ET EVENEMENTS	5 000 €
SOUVENIR FRANÇAIS – Comité de Chartres	260 €
RACINES CULTURELLES	1 000 €
TIERS-LIEU LES SOUATONS	400 €
LES AMIS DE LYDIA DELECTORSKAYA	1 500 €
TOTAL	22 120 €

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents :

- Accorde l'octroi d'une subvention de 22 120 € au secteur d'activité Vie Culturelle et Associative

G. SERVIERES ne prend pas part au vote.



Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Attribue** la somme totale de **130 500 €** aux associations listées précédemment au titre des subventions municipales 2026,
- **Précise** que cette somme est inscrite au budget 2026 de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette attribution.

Fait et délibéré à Épernon,
le 28 avril 2026

Secrétaire de séance
Sébastien BAUDOIN

Le Maire,
Loïc BOUR

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.